

Fonctionnement			
002	Excédent d'exploitation reporté	0,01 €	
65888	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,01 €
TOTAL		0,01 €	0,01 €

Budget Assainissement – Ecriture de 22 701.57 Euros

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
6817	Dotation		216,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	22 701,57 €	
021	Virement à la section de fonctionnement		22 701,57 €
023	Virement à la section d'investissement		22 701,57 €
65888	Autres charges de gestion courante	22 917,57 €	
TOTAL		45 619,14 €	45 619,14 €

Suite à l'exposé de M. le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 Autorise :
 Le maire à imputer les montants des écritures ci-dessus.

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE




Le Secrétaire de Séance :

Michel Belaval

N° 2024/29

Commune de Saint Paul Cap de Joux**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 1 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Jean-Philippe MOULY, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Zalifaou BERNÈS, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT, Thierry VIALARD

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : DM : Régularisation Budget Commune - Budget Assainissement – Budget Photovoltaïque de l'exercice 2023 sur la gestion de l'exercice 2024

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, les décisions modificatives ont pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits. Elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de des ressources nouvelles.

Sous conseil des finances publiques afin de procéder à une meilleure lecture des différents budgets il est nécessaire de procéder aux réajustements d'écritures comptables se décomposant comme suit :

Budget Commune – Ecriture de 118 300.37 Euros

Article - Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
023	Virement à la section d'investissement	118 300,37 €	
021	Virement de la section fonctionnement	118 300,37 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		118 300,37 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante		118 232,37 €
681	Dotation Actif Circulant		68,00 €
TOTAL		236 600,74 €	236 600,74 €

Budget Photovoltaïque – Ecriture de 0.01 centimes d'Euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Castres